# FACILITÉ DE FAIRE AFFAIRE AVEC NOUS

## UN TRAVAIL EFFICACE EXEMPT D'ERREUR

**Placements garantis Sun Life**

Superflex/Rente Plus

CPG Max Sun Life (non remboursable)

CPG de la Fiducie de la FSL (remboursable)

**Rentes à constitution immédiate**

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Placements mondiaux Sun Life

# Placements mondiaux Sun Life et vous… Apprenez à mieux nous connaître

Votre succès, nous en faisons notre affaire. Qui vous choisissez comme partenaire fait une différence énorme, non seulement pour vous et votre entreprise, mais aussi pour les Clients.

## À propos de Placements mondiaux Sun Life

Placements mondiaux Sun Life offre aux Canadiens une gamme diversifiée de fonds communs de placement, de solutions de portefeuilles et de placements garantis qui leur donnent la capacité d'atteindre leurs objectifs financiers à toutes les étapes de leur vie. Nous allions la solidité de l'une des marques les plus respectées du Canada en matière de services financiers à certains des meilleurs gestionnaires d'actifs du globe en vue d'offrir une plateforme de placements vraiment mondiale.

**Pour imprimer ou commander des formulaires en ligne :**

placementsmondiauxsunlife.com/demandes, sous Ressources > Demandes et formulaires

# Table des matières

Pour nous joindre ..... 4

Superflex/Rente Plus - CPG assurance* (remboursable) ..... 5

CPG Max Sun Life - CPG fiducie (non remboursable) ..... 6

Certificat de placement garanti - CPG fiducie (remboursable) ..... 7

Processus lié aux placements garantis Sun Life ..... 8

Rente à constitution immédiate ..... 9

Processus lié aux rentes à constitution immédiate ..... 10

Établir un compte détenu par une société ..... 11

Conseils pratiques ..... 12

*Les CPG assurance sont des rentes à provision cumulative établies par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

# Pour nous joindre

Nous sommes conscients que vous avez de nombreux formulaires à remplir. Pour faire en sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec nous, voici une feuille de route qui présente brièvement ce qui suit :

- L'emplacement des formulaires
- Les formulaires de demande appropriés
- Le processus suivi une fois que la Sun Life reçoit les demandes
- Des conseils en vue de vous guider tout au long du processus de demande

## Pour obtenir les formulaires de demande en ligne

Consultez le site : placementsmondiauxsunlife.com/demandes, sous Ressources > Demandes et formulaires.

## Pour toute demande d'ordre général

Sun Life
227, rue King Sud
Waterloo (Ontario)  N2J 4C5

1-800-800-4786*

*Lorsque vous nous appelez, vous devez nous fournir votre code de conseiller Financière Sun Life afin que nous puissions vérifier si vous avez l'autorisation d'obtenir et de discuter des renseignements sur les Clients. Si nous nous trouvons dans l'impossibilité de confirmer votre identité, nous ne pourrons pas vous transmettre de renseignements.

# Superflex/Rente Plus - CPG assurance* (remboursable)

La Rente différée Superflex est un moyen simple et fiable de faire croître et de protéger l'épargne des Clients. Elle a comme avantage unique de permettre aux Clients de désigner un bénéficiaire. Cela signifie qu'au décès du rentier, le produit de la rente est directement versé au bénéficiaire désigné. Cette caractéristique permet d'éviter les retards et les frais qu'occasionne l'administration d'une succession. La Rente Plus constitue un moyen facile de transformer une rente Superflex REER en un revenu de retraite.

Pour obtenir plus de renseignements sur la Rente différée Superflex et sur la Rente Plus, consultez le site placementsmondiauxsunlife.com, sous Produits > CPG assurance et CPG de fiducie > CPG assurance.

**Produits non enregistrés/RER/CRI/RER immobilisé/FRR/FRV/FRVR**

Proposition de rente différée Superflex : RER/CRI/non enregistrée ou de Rente Plus : FRR/FRV/FRVR

**820-3549**

Offert en format PDF ou dans l'outil Sélection de formulaire pour signature électronique.

**CELI**

Proposition de rente Superflex : Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

**820-3584**

Offert en format PDF ou dans l'outil Sélection de formulaire pour signature électronique.

**Option de règlement sous forme de rente**

Pour ajouter l'option de règlement sous forme de rente à un nouveau contrat, remplissez la proposition/demande applicable, cochez oui pour l'option dans la section sur les bénéficiaires et remplissez le formulaire 5029, Option de règlement sous forme de rente – CPG assurance.

Pour ajouter l'option de règlement sous forme de rente à un contrat existant, remplissez le formulaire 5029, Option de règlement sous forme de rente – CPG assurance.

**5029**

Offert en format PDF ou dans l'outil Sélection de formulaire pour signature électronique.

**ASTUCES**

En ce qui touche les contrats FRV, assurez-vous d'avoir passé en revue et rempli la Déclaration relative au conjoint sur le formulaire (section I), au besoin.

Pour éviter tout retard dans le traitement des formulaires, n'oubliez pas ce qui suit avant de présenter une proposition :

- signatures du Client et du conseiller
- date de signature de la proposition et tous les champs de date applicables
- ville et province dans la section relative à la déclaration du propriétaire du contrat
- faites le chèque à l'ordre de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

Lorsque le rentier d'une rente en copropriété décède et qu'il n'y a pas de rentier remplaçant, le produit est versé au bénéficiaire et non au copropriétaire de la rente.

**NOTA**

Une liste complète des documents requis pour les comptes détenus par une société se trouve dans la section : Conseils pratiques/Établir un compte détenu par une société.

**Voir la section :** Processus

*Les CPG assurance sont des rentes à provision cumulative établies par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

# CPG Max Sun Life - CPG fiducie (non remboursable)

Le CPG Max Sun Life est un certificat de placement garanti (CPG) non remboursable établi par la Fiducie de la Financière Sun Life inc. Il procure un taux d'intérêt plus élevé comparativement à notre CPG remboursable pour les Clients qui n'ont pas besoin d'accéder à leur argent avant l'échéance.

Pour obtenir plus de renseignements sur le CPG Max Sun Life, consultez le site placementsmondiauxsunlife.com, sous Produits > CPG assurance et CPG de fiducie > CPG Max Sun Life.

**Produits non enregistrés/RER/FRR**

Demande de CPG Max Sun Life ou de Certificat de placement garanti : RER/FRR ou non enregistré

**820-3547**

Offert en format PDF ou dans l'outil Sélection de formulaire pour signature électronique.

**CELI**

Demande de CPG Max Sun Life ou de Certificat de placement garanti : Compte d'épargne libre d'impôt

**820-3548**

Offert en format PDF ou dans l'outil Sélection de formulaire pour signature électronique.

### NOTA

Une liste complète des documents requis pour les comptes détenus par une société se trouve dans la section : Conseils pratiques/Établir un compte détenu par une société.

### IMPORTANT

Le CPG Max Sun Life est un CPG non remboursable. Veillez à informer les Clients que tout placement dans un CPG Max Sun Life ne sera pas remboursable avant la fin de la durée choisie.

### ASTUCES

N'oubliez pas de cocher la case qui correspond au produit que vous voulez dans la partie supérieure de votre demande.

Assurez-vous d'avoir rempli chacune des sections pour éviter les retards dans le traitement. Faites le chèque à l'ordre de la Fiducie de la Financière Sun Life inc.

**Le saviez-vous?** Les Clients peuvent investir dans des CPG Max Sun Life de courte durée. Ils peuvent choisir des durées aussi courtes que 30 jours.

**Voir la section :** Processus

# Certificat de placement garanti - CPG fiducie (remboursable)

Un CPG remboursable établi par la Fiducie de la Financière Sun Life inc. procure aux Clients un taux d'intérêt fixe pendant une période déterminée. Les Clients déterminent pendant combien de temps ils veulent investir leur argent, et comme le taux d'intérêt est garanti, ils n'ont pas à s'inquiéter des hauts et des bas du marché.

Pour obtenir plus de renseignements sur les CPG, consultez le site placementsmondiauxsunlife.com, sous Produits > CPG assurance et CPG de fiducie > CPG de la Fiducie de la FSL.

**Produits non enregistrés/RER/FRR**

Demande de CPG Max Sun Life ou de Certificat de placement garanti : RER/FRR ou non enregistré

**820-3547**

Offert en format PDF ou dans l'outil Sélection de formulaire pour signature électronique.

**CELI**

Demande de CPG Max Sun Life ou de Certificat de placement garanti : Compte d'épargne libre d'impôt

**820-3548**

Offert en format PDF ou dans l'outil Sélection de formulaire pour signature électronique.

**NOTA**

Une liste complète des documents requis pour les comptes détenus par une société se trouve dans la section : Conseils pratiques/Établir un compte détenu par une société.

**ASTUCES**

Faites le chèque à l'ordre de la Fiducie de la Financière Sun Life inc.

N'oubliez pas de tirer parti de l'option de désignation de bénéficiaire du CELI qui constitue une option de planification successorale facile et rapide (ne s'applique pas au Québec).

Pour obtenir les taux les plus à jour des contrats Superflex/Rente Plus, des CPG Max Sun Life et des CPG de la Fiducie de la FSL, consultez le site www.placementsmondiauxsunlife.com, sous Rendement > CPG assurance et CPG de fiducie > Taux.

**Voir la section :** Processus

# Processus lié aux placements garantis Sun Life

**Le Client doit remplir et signer le(s) formulaire(s) approprié(s).**

Une signature doit être consignée dans nos dossiers pour les nouveaux contrats. Les formulaires de demande doivent être signés dans la province où vous détenez votre permis.

**Pour l'engagement de taux**

Contactez la Sun Life :
Composez le 1-800-800-4786;
Cliquez sur l'option d'engagement de taux dans le formulaire de demande; ou
Envoyez le formulaire de demande par télécopieur ou courriel :

- 1-866-487-4745
- servicedirect@sunlife.com

Il nous faudra : **votre nom, votre numéro de conseiller, le nom du Client, le nom du produit, le taux d'intérêt et la durée du placement. Nous pouvons fournir un numéro de contrat, au besoin.**

**Envoyez la demande par la poste, par services de messagerie ou par télécopieur**

N'oubliez pas de joindre le chèque du Client ou une copie du formulaire de transfert externe si les fonds proviennent d'une compagnie externe.

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
227, rue King Sud
PO Box 1601 Stn Waterloo
Waterloo (Ontario) N2J 4C5
Courriel : servicedirect@sunlife.com
Télécopieur : 1-866-487-4745

**Pour obtenir une majoration de taux pour des contrats importants**

Composez le 1-800-800-4786
Ou écrivez à Contrats.importants.de.placements.garantis@sunlife.com

**La Sun Life reçoit la demande et effectue une première évaluation**

| Renseignements manquants : Établissement interrompu | Renseignements manquants : Établissement retardé | Les renseignements sont complets et la demande est en règle |
|---|---|---|
| Exemples de renseignements manquants :<br>• signature du Client ou du conseiller<br>• date de signature de la proposition<br>• ville et province dans la section relative à la déclaration du propriétaire du contrat<br>La Sun Life retournera la demande pour que vous puissiez obtenir les signatures requises ou les renseignements manquants. | Exemples de renseignements manquants :<br>• renseignements bancaires incomplets ou manquants<br>• particularités de l'échéancier des versements – FRR/FRV/FRVR<br>• vérification de l'identité (au besoin)<br>• renseignements sur le contrat, type de contrat (enregistré ou non), etc.<br>• type d'intérêt choisi<br>La Sun Life enverra un message sécurisé pour vous demander les renseignements manquants. | • Le contrat sera établi à compter de la date de la signature de la demande ou de la date à laquelle l'engagement de taux a été fourni.<br>• Les fonds seront versés dans le compte aussitôt que nous les recevrons. Nous enverrons un relevé de confirmation au Client.<br>• Vous recevrez également une copie électronique du relevé de confirmation. |

Si l'un des renseignements manquants a trait à l'Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux (l'Accord) et la Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ou la Norme commune de déclaration (NCD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Sun Life fera un suivi directement auprès du Client. S'il s'agit d'une entité, le suivi consistera en un courriel de la part du conseiller. Si le reste de la demande est en bonne et due forme, le contrat sera établi à effet de la date de signature de la demande.

**Voir la section :** Pour les comptes détenus par une société

# Rente à constitution immédiate

Une rente à constitution immédiate procure au Client une série de versements pour un nombre d'années déterminé, pour la vie ou pour la vie du Client et du corentier. Elle offre la stabilité et la sécurité grâce à des paiements garantis. En matière de revenu de retraite, vous ne trouverez pas une solution plus rassurante pour les Clients. Le montant des versements est fonction de l'âge du Client, du montant de la prime, du type de rente et de la période garantie choisie.

Pour obtenir plus de renseignements sur les rentes à constitution immédiate, consultez le site placementsmondiauxsunlife.com, sous Produits > Rentes à constitution immédiate > Aperçu.

## Ventes, formulaires de demande et processus d'établissement pour tous les types de source

- **Préparez l'aperçu du Client** au moyen de l'outil Aperçus de rentes à constitution immédiate en ligne pour les rentes à constitution immédiate. Vous pouvez ouvrir une session sur le site des conseillers pour enregistrer, modifier, gérer et confirmer vos aperçus.
- **Fixez le taux** en récupérant votre aperçu enregistré et en confirmant la vente dans l'outil (un numéro de contrat sera attribué). Nota : Nous garantissons les taux pendant 45 jours civils.

**Fonds d'une source externe**. Amorcez le transfert le plus tôt possible. Joignez à la demande le chèque établi à l'ordre de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

**Fonds d'un chèque personnel**. Joignez à la demande le chèque établi à l'ordre de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

**Fonds d'une source interne**. Placements mondiaux Sun Life amorcera le transfert.

Proposition de rente à constitution immédiate

**3318**

Offert en format PDF ou dans l'outil Sélection de formulaire pour signature électronique.

**À noter que des formulaires PDF remplissables à l'écran sont offerts en ligne.** Suite à la page suivante >

### NOTA

Une liste complète des documents requis pour les comptes détenus par une société se trouve dans la section : Conseils pratiques/Établir un compte détenu par une société.

# Processus lié aux rentes à constitution immédiate

< Suite de la page précédente

**Envoyez la proposition originale par la poste ou par service de messagerie à l'adresse suivante :**

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
227, rue King Sud
PO Box 1601 Stn Waterloo
Waterloo (Ontario)  N2J 4C5

Nous vous informerons de tout renseignement manquant.

Une fois que nous aurons reçu les fonds et tous les renseignements requis, nous examinerons l'aperçu, établirons le contrat et nous vous l'enverrons pour que vous puissiez le remettre au Client.

## ASTUCES

Renseignements manquants/incomplets qui retarderont le processus d'établissement :

- La profession du Client **avant** la retraite n'est pas indiquée.
- La section Vérification de l'identité et détermination de tiers, de PPE et de DOI n'est pas remplie correctement.
- Les signatures sont incorrectes (nous retournerons les formulaires pour de nouvelles signatures).
- Le permis du conseiller n'était pas en vigueur lorsque nous avons reçu le formulaire.
- Les renseignements sur l'aperçu ne correspondent pas aux renseignements sur le formulaire (p. ex., date du début des versements).
- La vente n'a pas été confirmée et les taux n'ont pas été fixés avant la présentation de la demande.
- Les fonds externes arrivent en retard.

**Fin du processus de demande pour une rente à constitution immédiate.**

# Établir un compte détenu par une société

Vérification de l'identité et détermination de tiers – Entités

**4831**

Attestation de fonction

**4207**

Classification fiscale internationale d'une entité (non requis pour les successions ou les propriétaires uniques d'entreprise)

**4545**

**Outre le formulaire de demande rempli et les trois formulaires indiqués à gauche, nous aurons également besoin de ce qui suit :**

**Pour une société par actions/compagnie**, présenter des copies papier de tous les documents pertinents sur la société par actions/compagnie pour fournir des renseignements sur la propriété, le contrôle et la structure de la société par actions/compagnie. Par exemple, un des documents ci-dessous :

- Règlement de la société
- Résolution du conseil
- Si ces documents n'existent pas, nous acceptons les statuts constitutifs

**Entité sans personnalité morale :**

- Fiducie : une copie de la convention de fiducie
- Succession : une copie du testament
- Pour les entités sans personnalité morale et pour lesquelles la personne qui ouvre le compte est le propriétaire unique d'entreprise, nous avons besoin d'une lettre qui contient ce qui suit :
    - la signature du propriétaire et la date
    - la lettre doit être rédigée sur du papier à en-tête de l'entité, s'il y a lieu
    - le numéro de TPS/TVP/TVH, s'il y a lieu
    - une déclaration annonçant qu'il est le seul propriétaire de l'entité (doit nommer l'entité) et, par conséquent, qu'il est la seule personne qui effectuerait des placements au nom de l'entité

**Pour un organisme sans but lucratif**, un des documents ci-dessous :

- Statuts
- Résolution du conseil
- Copie de l'enregistrement auprès de l'ARC

**Pour une société de personnes**, un des documents ci-dessous :

- Contrat de société
- Statuts
- Règlement de la société
- Résolution de la société

# Conseils pratiques

- **Placements garantis Sun Life (pas les rentes à constitution immédiate) : pour que la garantie du taux d'intérêt pendant 45 jours s'applique**, appelez au 1-800-800-4786 ou cliquez sur le lien dans le formulaire de demande pour nous envoyer un courriel. La demande peut aussi être envoyée par télécopieur au 1-866-487-4745 ou par courriel à servicedirect@sunlife.com. La demande signée doit être reçue dans les 45 jours suivant la date à laquelle nous avons reçu la demande d'engagement de taux. Le contrat ne sera pas établi avant que nous recevions la version signée.
- **Consultez le site** placementsmondiauxsunlife.com – une bonne source de renseignements. Vous y trouverez les caractéristiques du produit, les directives concernant les processus, les renseignements sur les règlements de décès, la majoration des taux, les guides du conseiller et beaucoup plus.
- **Pour avoir accès en ligne aux feuillets et reçus d'impôt des Clients**, ouvrez une session sur le site sunlife.ca/conseiller > Ressources > Affaires en vigueur > Feuillets et reçus d'impôt, où vous pourrez consulter et imprimer les feuillets et les reçus.
- **Notre CPG Max Sun Life et nos CPG** sont garantis (jusqu'à concurrence d'une certaine limite) par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Visitez le site sadc.ca pour en apprendre davantage.
- **Notre Rente différée Superflex**, **nos produits FRR/FRV Rente Plus** et nos rentes à constitution immédiate sont garantis (jusqu'à concurrence d'une certaine limite) par Assuris. Visitez le site assuris.ca pour en apprendre davantage.
- **Bénéficiaires**
  - Les produits Superflex et Rente Plus permettent aux Clients de désigner un ou des bénéficiaires, peu importe le type d'enregistrement.
  - Un ou des bénéficiaires peuvent être désignés pour un RER/FRR/CELI dans le cadre d'un CPG Max Sun Life ou d'un CPG de la Fiducie de la FSL (sauf au Québec). Si le CPG Max Sun Life ou le CPG de la Fiducie de la FSL n'est pas enregistré, aucune désignation de bénéficiaire n'est permise.
- **Pour les transferts externes**, vous devez envoyer la demande de transfert directement à l'institution d'où proviennent les fonds et faire un suivi auprès de l'institution si nous ne recevons pas les fonds.
- **Pour les rentes à constitution immédiate établies avec des fonds immobilisés** s'appliquant à un Client qui a un conjoint et qui a choisi une rente viagère simple, un formulaire de renonciation du conjoint produit par le gouvernement fédéral ou provincial est exigé. Si le Client n'a pas de conjoint, un formulaire de déclaration relative au conjoint est exigé. Selon la date de début des versements, cette exigence peut aussi s'appliquer à l'approche de la date de début du revenu.
- **Afin de récupérer des messages de la Sun Life pour un Client en particulier**, assurez-vous d'ouvrir une session dans le site sécurisé des conseillers.

## Pour en savoir plus, communiquez avec votre équipe des ventes de produits de gestion de patrimoine ou :

Visitez **placementsmondiauxsunlife.com** | Appelez au **1-877-344-1434**

### RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Sun Life). La Fiducie de la Financière Sun Life inc. est l'émetteur des CPG Max Sun Life et des certificats de placement garanti.

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2024. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.

Placements mondiaux Sun Life

820-3622-04-24